

SYNDICAT MIXTE DE L'EHN ANDLAU SCHEER

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU JEUDI 18 JANVIER 2024

Le 18 janvier 2024 à 19h00, le Comité syndical s'est réuni à la mairie de Sermersheim après convocation légale du 12 janvier 2024, sous la Présidence de M. Fabien BONNET, Président

Nombre de Délégués en fonction : 21

Nombre de Délégués présents : 11

Nombre de procurations : 4

Nombre de Délégués
- excusés : 10
- absents : 0

Collectivités membres

Communauté de communes du pays de Barr
Communauté de communes du canton d'Erstein
Communauté de communes des portes de Rosheim
Communauté de communes du pays de sainte Odile
Eurométropole de Strasbourg

Délégués présents : Bruno BARTHELMÉ, Fabien BONNET, Jacques BAUR, Jacques CORNEC, Didier FRICK, Suzanne GRAFF, Claude KRAUSS, Claude LUTZ, Alfred PERRAUT, Thierry SCHAAL, Denis SCHULTZ

Délégués excusés ayant donné procuration :

Gérard ENGEL a donné procuration à Jacques CORNEC
Christophe FRIEDRICH a donné procuration à Claude LUTZ
Isabelle OBRECHT a donné procuration à Didier FRICK
Sabine SCHMITT a donné procuration à Suzanne GRAFF

Délégués excusés : Claude HERTRICH, René HOELT, Jean-Claude JULLY, Vincent KOBLOTH, Jean-Michel SCHAEFFER, Philippe WANTZ

Secrétaire de séance : Suzanne GRAFF

Le Président ouvre la séance à 19 H 00 et rappelle l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023
2. Vote du Budget Primitif 2024

L'assemblée délibérante procède ensuite à la nomination du secrétaire de séance.

Espace réservé

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID : 067-256702812-20240118-2024CS01PV-DE



Domaine d'intervention : 5.2 Institutions et vie politique / Fonctionnement des assemblées

Note de Présentation

Le Président expose.

« Conformément au règlement intérieur du Comité syndical, chaque procès-verbal des délibérations du Comité syndical est mis aux voix pour adoption. À cet effet, le procès-verbal des délibérations de la séance du 30 novembre 2023 est communiqué en annexe au présent projet de délibérations.

Monsieur le Président demande s'il y a des observations.

Chacun ayant pu s'exprimer et aucune observation n'ayant été formulée, le Président clôt le débat et soumet au vote le procès-verbal de la séance précédente.

Délibération adoptée

Résultat du vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

LE COMITÉ SYNDICAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-23,

VU le règlement intérieur du Comité syndical,

APRÈS en avoir délibéré,

APPROUVE sans observations le procès-verbal des délibérations de la séance du Comité syndical du 30 novembre 2023,

Domaine d'intervention : 7.1 Finances / Décisions budgétaires

Note de Présentation

Le Président expose.

Le Comité syndical a organisé le débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024 lors de sa séance du 30 novembre 2023.

Les choix et les orientations budgétaires discutés lors du débat, ainsi que l'ensemble des observations, ont été pris en compte pour l'élaboration du budget primitif. Le budget est composé d'inscriptions précises et réalistes en dépenses et en recettes permettant de voter un budget primitif sincère.

Il intègre par anticipation les résultats reportés de l'exercice précédent. Une décision modificative sera adoptée après l'arrêt du compte administratif de l'exercice 2023, qui ajustera les résultats reportés.

L'assemblée est appelée à adopter le budget primitif du SMEAS et le montant des contributions de ses membres pour l'année 2024.

AVANT de procéder au vote, le Président ouvre le débat.

Compte-rendu des débats

M. LUTZ interroge sur la forte évolution à la baisse du montant inscrit au compte 611 (Contrats de prestations). Il est précisé que ce compte n'était pas toujours utilisé à bon escient. Avec la mise en œuvre de la nomenclature comptable M57, un travail a été réalisé tout au long de l'année 2023 avec la Direction Générales des Finances Publiques afin d'identifier les comptes appropriés

Espace réservé

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID : 067-256702812-20240118-2024CS01PV-DE



au mandatement de diverses prestations. Pour exemple, les prestations liées à l'entretien des cours d'eau ne sont plus mandatées au compte 611.

M. PERRAUD interroge sur le montant correspondant aux cotisations pour l'assurance du personnel (compte 6455). Il est précisé qu'il s'agit du nouveau contrat-groupe d'assurance couvrant les risques statutaires et proposé par le Centre de gestion du Bas-Rhin. Par rapport au contrat précédent, les montants sont en effet plus importants.

M. SCHULTZ note la hausse des charges liées aux frais de personnel et demande à être attentif à cette situation. M. BONNET précise que cette hausse n'est pas vouée à être reproduite chaque année mais qu'un rattrapage a été réalisé à compter de 2024 (revalorisation des titres restaurant par exemple...).

M. KRAUSS demande si l'emprunt a déjà été contracté et à quel taux ? M. Bonnet précise que l'emprunt n'a pas encore été contracté et qu'il devra faire l'objet d'une délibération spécifique.

M. SCHULTZ demande s'il existe une grille de répartition entre les communes pour la prise en charge des gros investissements ? M. BONNET précise que cette grille n'existe pas pour les petits aménagements mais peut être élaborée pour les aménagements conséquents qui concerneraient une commune en particulier.

M. CORNEC demande si la remise en état / conformité du broyeur est pertinente vis à vis du prix de vente escompté. M. Bonnet précise que le coût annuel d'entretien de la machine était disproportionné par rapport à son taux d'utilisation. Au total le broyeur n'a que quelques centaines d'heures d'utilisation, ce qui en fait un équipement avec une valeur potentielle. Une publicité sera faite afin d'avoir une idée de sa valeur vénale. M. CORNEC indique qu'il est préférable de faire une location de matériel en cas de besoin ce qui permet d'éviter des frais annexes (entretien, réparation...).

Chacun ayant pu s'exprimer et aucune autre question n'ayant été formulée, le Président clôt le débat et soumet la proposition au vote.

Délibération adoptée

Résultat du vote Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

LE COMITÉ SYNDICAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2311-1 et suivants ;

VU les statuts du Syndicat Mixte de l'Ehn-Andlau-Scheer, rendus exécutoires par l'arrêté préfectoral du 13 septembre 2021, et notamment l'article 8 fixant le mode de détermination de la participation de chaque membre ;

VU le débat d'orientations budgétaires en date du 30 novembre 2023 ;

APRÈS avoir pris connaissance du projet de budget primitif 2024, établi en fonction du plan comptable de la M 57 ;

APRÈS avoir entendu l'exposé du Président sur la présentation du budget primitif 2024 ;

ET APRÈS examen et en avoir délibéré ;

APPROUVE le budget primitif de l'exercice 2024 qui se présente comme suit :

✓ Section de fonctionnement :	441 900,00 €
✓ Section d'investissement :	<u>351 840,00 €</u>
Au Total :	793 740,00 €

DÉCIDE de maintenir le plafonnement de la participation de chaque membre, prévue par les statuts du syndicat, à 5 euros par habitant ;

Espace réservé

Envoyé en préfecture le 22/01/2024

Reçu en préfecture le 22/01/2024

Publié le

ID : 067-256702812-20240118-2024CS01PV-DE



FIXE la contribution statutaire attendue à un montant global de 345 000 €, qui se répartit entre les membres au prorata d'une clé déterminée à partir des critères suivants :

- 50 % du mètre linéaire de cours d'eau,
- 25 % de la population municipale totale de l'année de renouvellement général des conseils municipaux,
- 25 % de la superficie du ban communal des EPCI membres situé dans le périmètre du bassin hydrographique.

Membre	Clé de répartition	Montant en €	Montant € par habitant
Communauté de communes du pays de Barr	32,10 %	110 745,00	4,47
Communauté de communes du canton d'Erstein	23,44 %	80 868,00	2,99
Communauté de communes du pays de Sainte Odile	18,63 %	64 273,50	3,40
Communauté de communes des portes de Rosheim	13,07 %	45 091,50	2,79
Eurométropole de Strasbourg	12,76 %	44 022,00	2,53
Total	100 %	345 000,00	3,31

VOTE les niveaux des crédits en sections de fonctionnement et d'investissement par chapitres, comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT


Dépenses

Chapitre	Libellé	Budget précédent (€)	Propositions nouvelles (€)	Vote (€)
OPÉRATIONS RÉELLES				
011	Charges à caractère général	208 795,00	154 280,00	154 280,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	202 000,00	234 790,00	234 790,00
65	Autres charges de gestion	29 870,00	28 450,00	28 450,00
66	Charges financières	2 200,00	1 630,00	1 630,00
OPÉRATIONS D'ORDRE				
023	Virement à la section d'investissement	9 000,00	2 500,00	2 500,00
042	Opération de transferts entre sections	5 600,00	20 250,00	20 250,00
	TOTAL DES DÉPENSES	457 465,00	441 900,00	441 900,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Budget précédent (€)	Propositions nouvelles (€)	Vote (€)
OPÉRATIONS RÉELLES				
74	Dotations et Subventions	399 000,00	391 680,00	391 680,00
75	Autre produit de gestion courante	3,20	1 500,00	1 500,00
002	Résultat reporté par anticipation	58 461,80	40 720,00	40 720,00
OPÉRATIONS D'ORDRE				
042	Opération de transferts entre sections	0,00	8 000,00	8 000,00
	TOTAL DES RECETTES	457 465,00	441 900,00	441 900,00

Espace réservé

<p>Envoyé en préfecture le 22/01/2024</p> <p>Reçu en préfecture le 22/01/2024</p> <p>Publié le</p> <p>ID : 067-256702812-20240118-2024CS01PV-DE</p>	
---	---

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre	Libellé	Budget précédent (€)	Propositions nouvelles (€)	Vote (€)
OPÉRATIONS RÉELLES				
21	Immobilisations corporelles	8 928,08	5 500,00	5 500,00
	Opérations d'équipement	452 000,00	330 770,00	330 770,00
16	Remboursement en capital de l'emprunt	0,00	7 570,00	7 570,00
OPÉRATIONS D'ORDRE				
040	Opération de transferts entre sections	0,00	8 000,00	8 000,00
001	Déficit de résultat reporté	28 371,92	0,00	0,00
	TOTAL DES DÉPENSES	489 300,00	351 840,00	351 840,00

Recettes

Chapitre	Libellé	Budget précédent (€)	Propositions nouvelles (€)	Vote (€)
OPÉRATIONS RÉELLES				
13	Subventions d'investissement	316 300,00	74 800,00	74 800,00
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	28 400,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	130 000,00	53 000,00	53 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	21 163,00	21 163,00
45	Opérations sous mandat	0,00	180 000,00	180 000,00
001	Résultat reporté par anticipation	0,00	127,00	127,00
OPÉRATIONS D'ORDRE				
021	Virement de la s. de fonctionnement	9 000,00	2 500,00	2 500,00
040	Opération de transferts entre sections	5 600,00	20 250,00	20 250,00
	TOTAL DES RECETTES	489 300,00	351 840,00	351 840,00

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20H15.

Fait à Obernai, le 19 janvier 2024.

Le Président,
Fabien BONNET

La Secrétaire de séance,
Suzanne GRAFF

Délibérations rendues exécutoires par affichage au siège
du Syndicat Mixte du au

Espace réservé

Envoyé en préfecture le 22/01/2024 Reçu en préfecture le 22/01/2024 Publié le  ID : 067-256702812-20240118-2024CS01PV-DE
--